



Conditions de travail et troubles de l'appareil locomoteur – chiffres et coûts

Date

09.09.2009

1 Les coûts

Une analyse du SECO montre que les absences du travail dues à des troubles de l'appareil locomoteur en raison de situations de travail pénibles entraînent chaque année des coûts de 0,97 milliards de francs pour les entreprises sur l'ensemble de la Suisse.

Lorsque les personnes ayant des troubles continuent à travailler malgré les douleurs, leur productivité est souvent réduite. Cette perte de productivité est estimée à 3,3 milliards par an.

Si de telles situations de travail dommageables à la santé étaient optimisées par des mesures techniques et organisationnelles pour les malades comme pour les personnes en bonne santé, il faudrait compter non seulement avec une amélioration de la santé mais aussi avec un gain d'efficacité considérable des entreprises, de l'ordre de 5,5 milliards de francs par an.

2 Contexte

En Suisse, 18% des personnes actives souffrent de problèmes de dos causés (en partie) par le travail. Vingt-six pour cent de toutes les absences du travail pour cause de maladie sont à mettre sur le compte de troubles de l'appareil locomoteur. La loi sur le travail impose pourtant à l'employeur une prévention efficace.

3 But

Le rapport du SECO intitulé « Conditions de travail et maladies de l'appareil locomoteur : estimation du nombre de cas et des coûts macroéconomiques pour la Suisse » poursuit les buts suivants:

- Identifier les situations de travail en Suisse qui présentent un risque accru de maladies de l'appareil locomoteur.

- Estimer pour la Suisse les coûts économiques entraînés par les maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail.
- Déterminer pour quelles contraintes du travail en Suisse des améliorations de la situation de travail sont nécessaires.

4 Données sur lesquelles se fonde l'étude

L'analyse a porté sur les données suisses de l'Enquête européenne sur les conditions de travail en 2005. La Suisse avait participé pour la première fois cette année-là à l'enquête réalisée une fois tous les cinq ans par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, de Dublin. Le choix des personnes auprès desquelles des entretiens ont été menés a été fait sur la base d'un échantillonnage aléatoire stratifié par région. Ce sont 1040 entretiens personnels qui ont été conduits en Suisse pour rendre compte des conditions de travail des personnes interrogées. La présente étude se limite aux salariés (n=847).

5 Analyse statistique

L'analyse se fonde sur des questions relatives aux facteurs de risque de maladies de l'appareil locomoteur subis au travail. Les réponses détaillées ont été évaluées au moyen d'un « oui » (facteur de risque souvent présent) ou d'un « non » (facteur de risque non présent ou présent seulement de manière occasionnelle). Les auteurs de l'étude ont vérifié dans un premier temps quels facteurs de risque apparaissent particulièrement souvent en cas de maladie. Dans un second temps, ils ont examiné quels facteurs de risques avaient une importance particulière moyennant la prise en compte simultanée de tous les autres facteurs (calcul d'une régression logistique multivariée).

6 Analyse économique

Les auteurs ont examiné, lors de l'analyse économique, combien des huit facteurs de risques les plus importants déterminés auparavant sont présents en même temps à des postes de travail en Suisse. Il y avait une corrélation très élevée entre cet indicateur et la fréquence de maladies de l'appareil locomoteur ($r=0.96$). Comme les données des caisses-maladie, des assurances d'indemnités journalières des caisses de pension ou de l'AI ne sont pas disponibles en Suisse, les frais de traitement et les coûts des rentes n'ont pas été prises en compte et l'estimation s'est limitée aux coûts subis par les entreprises :

- productivité réduite de personnes travaillant malgré des douleurs ;
- productivité réduite dans les situations de travail caractérisées par des contraintes élevées, conduisant à des sollicitations excessives entraînant elles-mêmes une baisse de la performance et un risque de maladie accru ;
- pertes de production en cas d'absences du travail pour maladie.

7 Maladies de l'appareil locomoteur et contraintes du travail

Vingt-quatre pour cent des hommes actifs en moyenne et 16% des femmes actives en moyenne souffrent de maladies de l'appareil locomoteur causés (en partie) par le

travail. Le pourcentage est particulièrement élevé et atteint 40% dans les cas présentant les contraintes du travail suivantes:

- profession impliquant des postures douloureuses ou fatigantes ;
- port ou déplacement de lourdes charges ou de personnes (+) ;
- horaires de travail se conciliant mal avec les obligations familiales ou sociales en dehors du travail (+) ;
- insatisfaction par rapport aux conditions de travail (+) ;
- mobbing.

Dans le modèle multivarié, outre les facteurs munis d'un (+), les contraintes de travail suivantes avaient une pertinence statistique élevée:

- vibrations d'outils ;
- interruptions du travail perturbatrices ;
- manque de soutien par le(s) supérieur(s) ;
- rythme de travail déterminé par des objectifs de production ou de prestation prédéterminés ;
- absence de choix du moment des congés.

8 Estimation des coûts macroéconomiques

Ces résultats ramenés à l'ensemble de la population active suisse, on arrive au résultat suivant : sur les 670 000 cas de maladies causées (en partie) par le travail, 560 000 cas sont à mettre sur le compte d'un ou plusieurs des huit facteurs de risque indiqués. Ces cas ont entraîné 1,6 million d'absences du travail pour raison de santé, toutes concernant des situations de travail dans lesquels un ou plusieurs facteurs de risque sont présents. Un virgule huit million de personnes ont travaillé en Suisse en 2005 dans des conditions de travail impliquant un risque accru de maladies de l'appareil locomoteur.

Sur la base de ces chiffres, on peut estimer les coûts macroéconomiques suivants pour la Suisse:

- 3,3 milliards de francs en raison d'une production réduite à cause d'une productivité réduite chez les salariés souffrant de maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail ;
- 0,97 milliards de francs à cause d'absences du travail dues à des maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail ;
- 5,5 milliards de francs en raison d'une perte de productivité dans les situations de travail impliquant un risque accru de maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail.

La présente étude fournit une estimation des coûts entraînés par les maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail. Elle ne prend pas en compte les coûts qui seraient nécessaires pour réduire les risques de manière efficace. Des

exemples de pratiques publiés montrent que le nombre de maladies peut être réduit si les situations de travail sont améliorées et que l'efficacité de l'entreprise peut souvent être augmentée par un allègement des tâches (par ex. utilisation d'un tapis roulant à la place du déplacement manuel de charges).

Les jours d'absence du travail dus à des maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail sont l'une des causes principales d'absence du travail pour raison de santé. Les coûts pour les entreprises et pour l'économie entraînés par des maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail qui ont été estimés dans cette étude ne prennent pas en compte les frais de thérapie, de caisse-maladie, d'AI ou de traitement hospitalier parce que les données nécessaires ne sont pas disponibles en Suisse. Des études réalisées dans d'autres pays montrent toutefois que ces coûts sont considérables.

Les coûts estimés ici sont en partie supportés par l'ensemble de la société. D'un point de vue économique, la question se pose de savoir si – et si oui, dans quelle mesure – ces coûts sont évitables.

Si l'on considère les jours d'absence du travail pour maladies de l'appareil locomoteur causées (en partie) par le travail, on constate que ces dernières constituent, avec 11%, une des principales causes d'absences du travail pour raison de santé. En janvier 2008, 51 271 ont perçu une rente AI pour troubles musculosquelettiques. On peut tabler sur le fait qu'une partie de ces cas d'AI est due aux contraintes du travail et que des mesures de prévention pourraient par conséquent contribuer à une réduction des coûts de l'AI.

9 Résumé

- Des réflexions sur le rapport coût-bénéfice montrent que les efforts de prévention au niveau des entreprises et de l'Etat ont un grand potentiel.
- Il s'agit d'intervenir là où il y a coexistence de plusieurs facteurs de risque, en particulier la manipulation de lourdes charges, le manque de possibilités de repos, les outils provoquant des vibrations et l'insatisfaction générale par rapport au travail.

Contact / questions:

Dr Thomas Läubli, priv. doc., SECO, Conditions de travail, secteur Travail et santé
Tél. +41 43 322 21 14